Séance du 27 novembre 2019

ORDRE DU JOUR

Séance publique :

1. Rapport 2019 sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville
2. Projection de la politique sociale locale

Etaient présents :
J-C. LUPERTO, Bourgmestre-Président;
O. BORDON, N. DUMONT, D. LISELELE, C. DAFFE, M. GODFROID, Echevins ;
V. MANISCALCO, Président du CPAS;
JL. REVELARD, ~~S. LACROIX~~, S. BARBERINI, M. FELIX, F. DUCHENE, G. BODART, F. DELVAUX, C. LEAL-LOPEZ, C. JEANTOT, R. DACHE, P. KERBUSCH, MA. RONVEAUX, ~~F. SIMEONS~~, V. STARZINSKY, R. BOUKAMIR, S. ROTA, F. DUMONT, MC. FISSETTE, S. FOURNIER, M. MASIA, S. DINEUR, C. OP DE BEEK, Conseillers Communaux;
L. GREGOIRE, J-P. TILLIEUX, S. DEPAIRE, E. SORNIN, F. DEBAUCHE, B. LIGNIER, V. ACQUISTO, F. LAMBORI, S. FINET, E. LESUR, Conseillers de l'Action Sociale;
X. GOBBO, Directeur Général.
O. CABOSSART, Directeur Général du CPAS.

Monsieur le Président déclare la séance publique ouverte à 18h et clôture la séance à 18h55.

Monsieur le Président, profitant du Conseil Communal conjoint, rend hommage à Madame Nicole CARPENTIER, feu Conseillère du C.P.A.S.
Le Conseil Communal conjoint respecte une minute de silence en l'honneur de Madame CARPENTIER.

Le Conseil accepte. Ces points seront discutés en fin de séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

OBJET N°1. Rapport 2019 sur les synergies, économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités entre l'Administration Communale et le C.P.A.S. de Sambreville

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement son article 26 bis ;
Considérant les synergies existantes, depuis de nombreuses années, entre la Commune et le C.P.A.S. ;
Considérant que l'article 26 bis précité énonce, en son § 6 :

> "*Le directeur général de la commune et le directeur général du centre public d'action sociale ressortissant de son territoire établissent conjointement et annuellement un projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale. Lorsque le CPAS et la commune se sont dotés d'un directeur général adjoint commun chargé de la gestion des synergies, celui-ci participe à l'établissement du projet de rapport. Ce projet de rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.*
> *Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement, visés à l'article 42, § 3, alinéa 5, puis présenté au comité de concertation qui dispose d'une faculté de modification.*
> *Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté, et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils.*"

Considérant le projet de rapport annuel relatif aux synergies pour la Commune et le C.P.A.S. de Sambreville ;
Considérant que ce rapport a été soumis, pour avis, aux comités de direction de la Commune et du C.P.A.S., réunis conjointement le 20-11-2019 ;
Considérant que ce rapport a été présenté au comité de concertation commune-C.P.A.S., le 21-11-2019 ;

Vu l'avis des comités de direction réunis conjointement ;
Vu l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité de concertation commune-C.P.A.S. du 21-11-2019 ;
Ouï la présentation de Monsieur Vincenzo MANISCALCO, Président du C.P.A.S. ;
Ouï les débats intervenus en séance ;
Décide, à l'unanimité :
Article Unique.
De soumettre à l'adoption du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale le rapport relatif aux synergies tel qu'annexé à la présente délibération pour faire corps avec elle.

Interventions :
Intervention de Madame LEAL :

Notre groupe politique est favorable à la « supra-communalité », au renforcement des synergies entre CPAS et commune tant pour les économies et des partage de savoir-faire (marchés publics, informatiques, achat de logiciels, juridique). C'est une belle économie et une facilité de travail.
Concernant le point SIPP, nous demandons quelques précisions sur les formations proposées, sur le fonctionnement de cette cellule, sur le plan annuel d'actions ? quid de la rédaction des PV des comités ? de quels comités s'agit-il ? Qu'entend-on par uniformisation des pratiques de SIPP ?
Combien de personnes travaillent dans cette cellule ?
Quid du PUI ? dossier pompier en cas d'évacuation incendie ?
Le point management RH est un point essentiel pour le bon fonctionnement de l'institution mais à la lecture du rapport, l'évaluation de ce point est trop faible, comment pensez-voust y remédier ?
Quid du suivi des formations prévues ?
Tableau de bord des marchés publics, le point achat ballons pour la décoration de la salle dans le cadre de la journée famille s'élève à 420 euros. Nous nous demandons si cet achat était pertinent, si ce montant n'aurait pas dû être utilisé à une autre action pour les familles.
Nous admettons bien évidement que les ballons qui s'envolent est bien joli mais d'autre part, c'est aussi une source de pollution.

Messieurs MANISCALCO et le Directeur Général communal répondent aux questions posées par Madame LEAL.
Intervention de Monsieur REVELARD :

Monsieur le Bourgmestre indique que la coordination du Plan Grand Froid est confiée au Plan de Cohésion Sociale, en étroite collaboration avec les services du C.P.A.S. et les autres acteurs de terrain.

OBJET N°2. Projection de la politique sociale locale

Vu le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu la loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale, et plus particulièrement son article 26 bis ;
Considérant que l'article 26 bis précité prévoit, notamment, qu'une projection de la politique sociale locale est présentée à la séance au cours de laquelle le conseil communal et le conseil de l'action sociale, réunis conjointement, débattent du rapport relatif aux synergies ;
Ouï la présentation de Monsieur Vincenzo MANISCALCO, Président du C.P.A.S., quant à la politique sociale développée au C.P.A.S. de Sambreville ;
Ouï les débats en séance ;
PREND ACTE de la présentation de la Politique Sociale du C.P.A.S. de Sambreville.

Interventions :
Intervention de Madame LEAL :

Nous ne pouvons que constater la situation socio-économique difficile dans laquelle Sambreville se trouve.
En effet, nous avons une augmentation de 65% de bénéficiaires du RIS.
Dans ce contexte, il faut permettre à chacun de vivre sa vie dignement.
Mais avec quels budgets pour réaliser les objectifs à atteindre, quelles sont vos priorités ?
Vous parler de créer de nouveaux services quels sont-ils ?
Nous saluons le travail de qualité des membres du CPAS pour rencontrer les attentes des bénéficiaires.

Le Directeur Général,

Le Président,

Xavier GOBBO

Jean-Charles LUPERTO